

R.E.N.V.A
REGIE DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 février 2024

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 7 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 9 voix

Membres avec pouvoirs : Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA),

Membres excusés : Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes – donne pouvoir à A.GALLO),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

R.E.N.V.A
REGIE DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération :

Délibération 2

- APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRES 2024 CDM

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L2121-29 du code des collectivités, l'ensemble des tarifs appliqués au sein de l'établissement public local RENVA est soumis à approbation et validation des membres du Conseil d'Administration.

A ce titre il vous est présenté en annexe la grille tarifaire modifiée et applicable à partir de février 2024 au sein de la RENVA.

- LA GRILLE TARIFAIRES 2024 CDM

Si vous êtes d'accord, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir déléguer à Monsieur le Directeur de la R.E.N.V.A., le pouvoir de modifier, sur l'avis conforme du Conseil d'Administration, l'ensemble des tarifs applicables à partir à partir de février 2024.

R.E.N.V.A
REGIE DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- délègue à Monsieur le Directeur de la R.E.N.V.A, le pouvoir de modifier, sur l'avis conforme du Conseil d'Administration, l'ensemble des tarifs applicables à partir de février 2024.

Résultat des votes

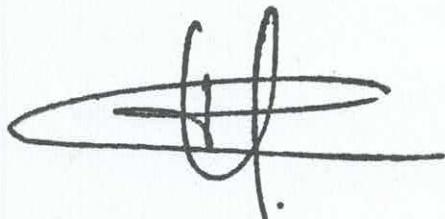
Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente de la R.E.N.V.A

Mme Anne GALLO

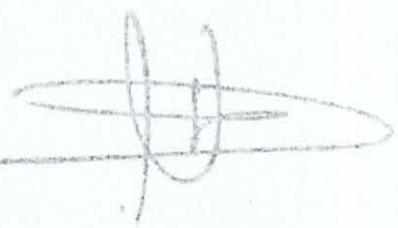


Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240206-240206_DEL02-DE





GRILLE TARIFAIRES 2024

Corbeau Des Mers *

* applicable à partir du 07/02/2024

PRESTATIONS	tu TTC	tu HT
privatisation journée (hors SDG)	830,00 €	691,67 €
privatisation 1/2 journée (hors SDG)	480,00 €	400,00 €
sortie journée adulte	75,00 €	62,50 €
sortie journée enfant*	48,00 €	40,00 €
sortie journée famille**	215,00 €	179,17 €
sortie 1/2 journée adulte	48,00 €	40,00 €
sortie 1/2 journée enfant*	35,00 €	29,17 €
sortie 1/2 journée famille**	133,00 €	110,83 €
sortie dégustation (apéro et goûter - tarif unique)	55,00 €	45,83 €
privatisation journée (SDG + dimanche et fériés)	860,00 €	716,67 €
privatisation 1/2 journée (SDG + dimanche et fériés)	520,00 €	433,33 €
<i>croisière/convoyage - tarif unique (sortie événementielle)</i>	<i>145,00 €</i>	<i>120,83 €</i>

* moins de 14 ans

**2 adultes + 2 enfants de moins de 14 ans

SDG : Semaine Du Golfe

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240206-240206_DEL02-DE